

REGLEMENT INTERIEUR DU CHALLENGE DE L'AMITIE

Modifications apportées à l'Assemblée Générale le 21 Janvier 2006 à Carcen Ponson

1. Le challenge de l'amitié est à mettre à l'initiative de M. RIO dirigeant à POMAREZ. Il a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale du district à PEYREHORADE en 1987.
2. Cette épreuve est exclusivement réservée aux dirigeants de clubs, au district et aux arbitres de la Chalosse.
3. Chaque club peut, suivant son effectif, présenter 1 à 4 équipes.
4. Les dirigeants du district et les arbitres * peuvent, suivant le cas présenter 1 à 4 équipes.
5. Ce challenge se déroule en triplète et sur une seule journée (à partir du mois de septembre, départ en poules).
6. Le vainqueur garde le trophée un (1) an. Il est remis en jeu tous les ans pendant une durée de quatre (4) ans.
7. Pour prétendre le garder définitivement, il faut l'avoir gagné durant deux (2) années minimum. En cas d'égalité, le vainqueur de l'année remportera ce challenge.
8. L'organisation de l'épreuve pour l'année suivante sera attribuée au club qui en fera la demande. Si aucune demande n'est formulée, le club vainqueur se verra attribué automatiquement l'organisation.
9. Ce club doit prévoir trois (3) trophées souvenir pour les vainqueurs ainsi que trois (3) lots en nature pour les finalistes du concours et trois (3) lots en nature pour le troisième concours.
10. Trois (3) coupes pour la consolante sont offertes par le district.
11. Si une équipe du district gagne le challenge, ou un club le gagne deux (2) années consécutives ; les responsables du district se réservent le droit de déterminer, le lieu de la rencontre pour l'année suivante si aucune demande n'a été formulée auparavant.
12. Aucun changement de joueurs n'est prévu dès l'instant où l'épreuve a débuté. (Sauf cas de force majeure).
13. Un repas amical doit être prévu le midi pour les joueurs qui le désirent par le club organisateur (restaurant ou autre) en restant dans un prix raisonnable (avoisinant les 15,00 €).
14. L'organisation du concours est à la charge du club avec la participation d'1 ou 2 membres du district.
15. Tout club inscrit pour disputer le challenge, et qui ne se présente pas au départ de l'épreuve sera sanctionner par une amende de 23 €.

* Les arbitres peuvent former leurs équipes, soit avec leur club, soit avec les membres du district, soit entre eux.